

DÉCRET N° 2021- 398 DU 28 JUILLET 2021

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration de
l'Université de Parakou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 Septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 2 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2020-241 du 15 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n° 2016-208 du 4 avril 2016 portant création attributions, organisation et fonctionnement des universités nationales en République du Bénin ;
- vu le décret n° 2016-638 du 13 octobre 2016 portant création de quatre (04) universités nationales en République du Bénin ;
- vu le décret n°2021-379 du 14 juillet 2021 portant statut-type des universités publiques du Bénin ;
- sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministre du Travail et de la Fonction Publique et du Ministre de l'Economie et des Finances ;

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 2021,

DECRETE :

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Université de Parakou, les personnes dont les noms suivent :

- **Madame Marie-Odile ATTANASSO**, personnalité désignée par le Président de la République
- **Monsieur Onésime Flavien SATOGUINA**, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- **Monsieur Alban BESSAN**, représentant du ministère de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Arouna RAMANOU**, Représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- **Monsieur Gérard Joël Rock ADIDO**, représentant du personnel enseignant ;
- **Monsieur Bata Ahmed KIMBA**, représentant du personnel administratif.

Article 2

Monsieur Onésime Flavien SATOGUINA est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Université de Parakou.

Article 3

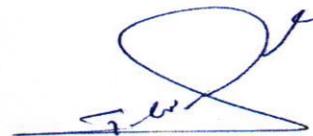
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une fois à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances, Ministre d'État,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Développement et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, Ministre d'État,



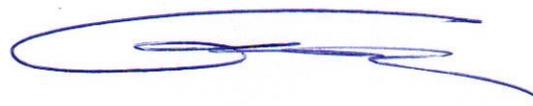
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre du Travail et de la
Fonction Publique,



Adidjatou MATHYS

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



Eléonore YAYI LADEKAN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDC : 2 ; MEF : 2 ; MESRS : 2 ; MESTFP : 2 ; MEMP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; INTERESSES:7 JORB 1.